

ARLUX-LIGHTING

PROJECTEUR LED

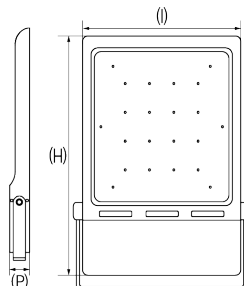
Ref.IFLD100NNNABK802A | Ref. IFLD150NNNABK802A

Ref.IFLD100NNNABK802S | Ref. IFLD150NNNABK802S

CONSERVER CES INSTRUCTIONS

DESCRIPTION GENERALE

Street light pour usage extérieur à LED SMD, spécialement conçu pour une installation en hauteur jusqu'à 10m.



Dimensions :

100W : (L)31.5 x (H)24.5x (P)5.7cm

150W : (L)36.5 x (H)29 x (P)5.7cm

CARACTERISTIQUES

- Tension d'alimentation : 220-240V~50/60Hz
- Puissance : 100W-10 000lm | 150W-15 000lm LED SMD PHILIPS non remplaçables
- Hermétique à la poussière et protégé contre les paquets d'eau / jets d'eau puissants (IP65)
- Classe de protection contre les chocs électriques : classe I (mise à la terre)
- Angle d'éclairage Asymétrique : 45°x150°
- Angle d'éclairage Symétrique : 90°
- Angle de la tête réglable

INSTALLATION

L'installation du produit devra être réalisée par un électricien ou toute autre personne qualifiée et conformément aux règles d'installation en vigueur (NF C 15-100). Pour procéder à l'installation ou à toute intervention de maintenance, mettre le réseau électrique hors tension. Le raccordement de l'appareil sur le réseau électrique doit être réalisé au moyen d'un câble de type H05RN-F 3G 1.0mm² minimum.

- Insérer le luminaire sur son mât d'installation puis régler la position selon l'angle souhaité
- Raccorder le câble d'alimentation sur le réseau électrique à l'aide d'un boîtier d'interconnexion IP67 / IP68 (boîtier de raccordement non fourni).

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas utiliser l'appareil sans sa vitre ; la remplacer si elle est fissurée (n'utiliser que la vitre spécifique à l'appareil)
- Les diodes électroluminescentes ne sont pas remplaçables ; en fin de vie de celles-ci, l'appareil devra être mis au rebut
- Ne pas regarder directement la source lumineuse LED.
- Si le câble d'alimentation du luminaire est endommagé, il doit être remplacé exclusivement par le fabricant, ou son agent de maintenance, ou toute personne de qualification équivalente, cela afin d'éviter le risque de choc électrique.



Les produits électriques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères et devront être déposés dans les aménagements spécifiques prévus pour leur recyclage; en cas de besoin demander conseil au point de vente ou à votre mairie.